



# Vivre Ensemble En Lisière De Forêt

## Vous avez le droit de savoir !

n°5

### Edito

## Article 17 - La propriété est un droit inviolable et sacré !!!



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Le Barbier 1789  
(Hall de la Sous-Préfecture de Fontainebleau)

Le monde d'aujourd'hui se construit en regardant le passé, comme si le futur ne pourrait pas se conjuguer avec l'audace, la liberté et la responsabilité. Le passé semblerait représenter le bien, peut-être parce qu'il nous est connu et qu'il nous titille la corde nostalgique. Quant au futur lui, il serait tenter de représenter un mal absolu. Il est à parier que de nos jours, la tour Eiffel n'aurait jamais pu apparaître grâce à nos technocrates de tout poil, petits esprits chagrins, méthodiques et créateurs prolifiques de normes parfaitement inutiles. Lorsque l'on construit l'avenir avec le regard du passé, on a les drames d'aujourd'hui !

Hervé Serieyx

Dans notre commune et tout autour de nous, tout est normé, la couleur de nos murs, de nos volets, la taille de nos fenêtres et bien d'autres encore. Tout doit appartenir à un passé fortement cadré par des hommes du présent : nos résidences doivent se parer uniformément d'un imaginaire dont les valeurs seraient « monarchiques ». Un peu comme avant 1789 !

Désormais le passé est figé, immuable et toute tentative de faire un bond dans le présent ou d'en imaginer un futur différent vous rend hors légalité et vous rappelle illico **les limites de votre liberté sur votre propriété.**

Justement rappelons celles qui avaient été définies en 1789 dans la « déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » !

**Article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

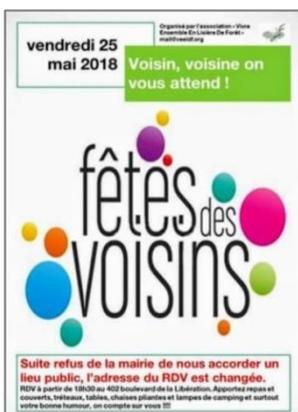
En substance, notre association continuera d'exister pour que le droit à la propriété soit respecté et que les habitants des 116 propriétés (25% du village) spoliés par le PLU soient écoutés et entendus. Nous souhaitons un vrai débat citoyen avec la mairie pour co-construire un avenir viable et partagé pour notre village et nos futures générations.

**Article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

### L'association « Vivre Ensemble En Lisière De Forêt »

Notre association : nos initiatives, nos valeurs !

Chaque jour, notre association s'engage et apporte son soutien aux événements et initiatives festives dont le but est que les Arbonnais se rencontrent et partagent des moments simples de la vie en toute convivialité, car le bonheur se partage aussi !



### Challenge, un article intéressant...

Ecrit en 2015 et déjà éloquent...  
Retrouvez l'intégralité de l'article avec le lien suivant :

[https://www.challenges.fr/entreprise/comment-les-maires-ont-torpille-la-loi-qui-devait-relancer-les-constructions\\_59462](https://www.challenges.fr/entreprise/comment-les-maires-ont-torpille-la-loi-qui-devait-relancer-les-constructions_59462)



# Nos actions !

## Déjà réalisées

- ✓ Réunion des habitants avec la mairie d'Arbonne-la-Forêt (pas d'écoute)
- ✓ Article de presse dans la République de Seine et Marne du 12 février 2018
- ✓ Recours en justice
- ✓ Courrier au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) resté sans réponse
- ✓ Contestation au conseil communautaire du 29 mars 2018 (complètement ignoré)
- ✓ Pose de panneaux d'affichage de contestation sur nos clôtures !
- ✓ Assemblée Générale le 13 mai 2018 (mise à disposition gracieuse de la salle « René Lefèvre » acceptée par Mme le Maire pour l'AG VEELDF)
- ✓ Pétition → + de 150 signatures à ce jour
- ✓ Fête des voisins le 25 mai (refus de Mme le Maire d'autoriser l'occupation du domaine public (nous ne sommes pas une équipe de tournage de cinéma!))
- ✓ RDV le 5 juin avec le Sous-préfet, M. Jean-Marc Giraud
- ✓ Fête de la musique le 21 juin organisée sur l'initiative de Patrice FAYARD
- ✓ RDV le 6 juillet avec la secrétaire de Madame la Députée AUDE LUQUET

**Merci a Brigitte** qui nous apportait notre courrier depuis 17 ans, et aussi un rayon de soleil, même les jours de pluie...

Bienvenue à notre nouveau facteur !

## A venir

- ✓ JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE LES 15 et 16 SEPTEMBRE 2018

Visite des carrières de « Grès de Fontainebleau »

Route de Boutigny à Moigny-sur-Ecole (GPS : Bd du 8 mai 1945, après la sortie du village continuer sur 1 km, en haut de la côte, entrée de la carrière sur la droite).

Culture + Barbecue + Convivialité = DATES à retenir !

**TOUS LES ARBONNAIS SERONT LES BIENVENUS**

A l'occasion des journées européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre, l'association « VEELDF » en partenariat avec les « Grès de Fontainebleau » grâce à M. Francisco De Oliveira (Chevalier de l'Ordre National du mérite), nous vous proposons la découverte de sa carrière et de son savoir-faire.



N'entendez-vous pas ce bruit qui résonne dans la forêt ? Il y a plusieurs siècles la forêt de Fontainebleau donnait du travail aux hommes. Lors d'une promenade en forêt, vous avez peut-être déjà découvert un de ces lieux qui nous rappelle cet ancien métier qui fait partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine local. Vous pouvez encore voir des tailleurs de pierres à l'oeuvre car ce métier est toujours exercé à Moigny-sur-Ecole où se trouve la dernière carrière de grès toujours en activité. Cette pierre dure et siliceuse est extraite de la roche de la même manière qu'au 18ème siècle, d'une façon artisanale qui consiste à fendre la pierre avec les mêmes outils que nos aïeux pour lui donner cet aspect éclaté et noble, jamais égalé. Le grès de Fontainebleau reste à ce jour extrêmement réputé : 138 000 pavés sont issus de cette carrière (6000m<sup>2</sup>) pour permettre la réfection de la cour royale du château de Versailles.

## Pour nous rejoindre ou nous soutenir...

Je souhaite M./Mme.....

Né(é) le .....

Adresse.....

.....

E-mail .....

Téléphone.....

Devenir membre de l'association **VEELDF** en tant qu'Adhérent

Soutenir l'action de l'association **VEELDF** sans en être adhérent et à ce titre, faire un don de .....€ (facultatif)

Fait à ..... le .....

Signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

## Pétition, NON au PLU !

Je soutien VEELDF, pour dire non au présent PLU

M./Mme..... Né(é) le .....

.....

Adresse.....

.....

Fait à ..... le .....

Signature .....

Merci de copier ou de découper ce présent encart et de le déposer dans la boîte aux lettres de l'association ou de nous le faire parvenir par mail.

En devenant membre, je déclare reconnaître l'objet de l'Association, en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition sur demande. J'ai pris bonne note des droits et devoirs qui incombent aux membres de l'Association, et notamment ceux liés à mon statut d'Adhérent et ceux relatives à la participation que je m'engage à respecter. Je prends note que la réalisation de l'objet principal de l'Association présente un caractère aléatoire. Aussi, je renonce à tout recours contre l'Association, les membres du Conseil d'Administration et son Président en cas de non-réalisation de l'Objet, sauf en cas de faute grave ou délibérée. Je prends note que mon adhésion en tant que membre me rend redevable des cotisations décidées par le Conseil d'Administration durant la vie de l'association.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ; Ce bulletin d'information, nous vous le devons . Celui-ci a été élaboré par Patrice FAYARD en collaboration avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'association « VEELDF » : Pascale Studer, Josette Lepetit, Thérèse Molozay, Annie Gavet, Michel Martini, José Monteiro, Francisco De Oliveira, Yves Destors

Nous vous remercions de vos nombreux soutiens et encouragements ! Vous avez des suggestions, une idée d'article ? Nous sommes à votre écoute !

Association : VIVRE ENSEMBLE EN LISIÈRE DE FORÊT (N° de déclaration W772005768). Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Siège : 402 rue de la Libération - 77630 Arbonne - La-Forêt.



Retrouvez toute notre actualité et nos prochains événements sur Facebook

